

Lundi 8 mai 2017



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

## **AFFAIRES COURANTES**

### **DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M. FLETCHER

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 204) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. FLETCHER

(N° 205) — *Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act*

M. FLETCHER

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat (nomination de conseillers de la Reine)/The Legal Profession Amendment Act (Queen's Counsel Appointments)*

---

### **RAPPORTS DE COMITÉS**

### **DÉPÔT DE RAPPORTS**

## DÉCLARATIONS DE MINISTRE

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

## QUESTIONS ORALES

## PÉTITIONS

M. ALTEMEYER  
M. MARCELINO (Tyndall Park)  
M. SWAN  
M. LINDSEY  
M. MALOWAY  
M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan)  
M. SELINGER  
M. WIEBE  
M<sup>me</sup> LATHLIN

## GRIEFS

# ORDRE DU JOUR

## AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

### COMITÉ PLÉNIER

### COMITÉ DES SUBSIDES

(79 h 36 min)  
(Assemblée — Santé, Aînés et Vie active)  
(salle 255 — Éducation et Formation)  
(salle 254 — Conseil exécutif)

---

### ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON

(N<sup>o</sup> 17) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les tribunaux/The Court Security Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**  
(amendement [1] — M. SWAN)

---

### APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* FRIESEN

(N<sup>o</sup> 2) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières (exécution réciproque)/The Securities Amendment Act (Reciprocal Enforcement)* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 3) — *Loi du Manitoba sur les régimes de pension agréés collectifs/The Pooled Registered Pension Plans (Manitoba) Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le *ministre* PEDERSEN

(N° 6) — *Loi abrogeant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est/The Manitoba East Side Road Authority Repeal Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le *ministre* CULLEN

(N° 7) — *Loi sur la mise en œuvre de l'Accord commercial du nouveau partenariat de l'Ouest (modification de diverses dispositions législatives)/The New West Partnership Trade Agreement Implementation Act (Various Acts Amended)* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le *ministre* WISHART

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur le Manitoba Institute of Trades and Technology/The Manitoba Institute of Trades and Technology Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le *ministre* WISHART

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les interventions médicales d'urgence et le transport pour personnes sur civière/The Emergency Medical Response and Stretcher Transportation Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice/The Department of Justice Amendment Act* — **projet de loi désigné par le gouvernement**

---

## DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M<sup>me</sup> la ministre COX

(N<sup>o</sup> 23) — *Loi modifiant la Loi sur la pêche/The Fisheries Amendment Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

(M. SWAN)

---

## DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre FRIESEN

(N<sup>o</sup> 24) — *Loi de 2017 sur la réduction du fardeau administratif et l'efficacité du gouvernement/The Red Tape Reduction and Government Efficiency Act, 2017* — **projet de loi choisi par l'opposition**

M<sup>me</sup> la ministre STEFANSON

(N<sup>o</sup> 27) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

(Recommandé par l'administrateur)

M<sup>me</sup> la ministre CLARKE

(N<sup>o</sup> 30) — *Loi sur la gestion locale des véhicules avec chauffeur/The Local Vehicles for Hire Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

M. le ministre WISHART

(N<sup>o</sup> 31) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act* — **projet de loi choisi par l'opposition**

---

## MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le ministre MICKLEFIELD

Que malgré le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, le projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)* — soit réinscrit pendant la deuxième session de la 41<sup>e</sup> législature à l'étape où il se trouvait au moment de la prorogation de la première session de cette même législature.

[M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan) — illimité]

---

## PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* GOERTZEN — Financement souple, durable et à long terme en matière de soins de santé

Attendu :

que la santé est le poste budgétaire le plus important pour les provinces et les territoires, lesquels sont responsables de la prestation de services de santé de qualité pour les Canadiens;

que les provinces couvrent plus de 75 % des coûts liés aux soins de santé et que le gouvernement fédéral continue de réduire l'augmentation de son financement;

que l'approche unilatérale du gouvernement fédéral ainsi que son refus d'entreprendre une discussion sur l'importance d'un partenariat durable et à long terme visant le financement des soins de santé devraient préoccuper tous les Manitobains;

que le Manitoba fait face à une situation budgétaire difficile et que la décision prise par le gouvernement fédéral de réduire le financement des soins de santé de plus de un milliard de dollars au cours des dix prochaines années rendra encore plus difficile la fourniture des services aux Manitobains;

que le financement provenant du fédéral est essentiel pour que la province puisse faire face aux coûts grandissants associés aux besoins en matière de soins de santé de sa population croissante et vieillissante,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à réitérer la position exprimée par d'autres gouvernements représentant les intérêts de 90 % de la population du Canada, soit qu'avant de poursuivre les discussions sur le renouvellement de l'entente sur les transferts fédéraux en matière de santé, les premiers ministres provinciaux demandent à celui du gouvernement fédéral de les rencontrer au sujet de la nécessité de prévoir un financement du système des soins de santé qui soit souple, durable et à long terme et, si cette rencontre n'a pas lieu, que toute réduction proposée de ce financement soit reportée à l'exercice 2018-2019.

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 17 min]

---

## FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LE MARDI 9 MAI 2017

M<sup>me</sup> FONTAINE

(N<sup>o</sup> 221) — *Loi sur la Journée de sensibilisation aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées/The Missing and Murdered Indigenous Women and Girls Awareness Day Act*

---

## **AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS**

### **PROPOSITIONS**

M. SWAN — Services offerts jusqu'à 25 ans

13. Attendu :

que les jeunes qui sont sous la garde des Services à l'enfant et à la famille et qui n'ont plus accès aux services en raison de leur âge nécessitent un soutien supplémentaire au-delà de l'âge de 21 ans jusqu'à ce qu'ils atteignent 25 ans;

que de faire passer l'âge jusqu'auquel les jeunes peuvent recevoir du soutien de 21 à 25 ans leur permettrait de recevoir l'aide dont ils ont besoin pour poursuivre leurs études postsecondaires, pour se trouver un emploi, pour bénéficier de services en santé mentale et pour se chercher un logement abordable;

que de nombreux jeunes pris en charge ont de la difficulté à finir des programmes d'éducation, à acquérir une expérience professionnelle et à réussir à l'école et que ces défis peuvent leur créer des problèmes à long terme puisqu'ils n'ont plus accès aux services après l'âge de 21 ans;

que le gouvernement provincial investit déjà dans certaines mesures pour aider les jeunes qui n'ont plus accès aux services, notamment en prenant en charge les frais de scolarité postsecondaires;

qu'il peut être difficile pour les jeunes qui ont quitté leur foyer nourricier et qui sont vulnérables, notamment en raison d'une maladie mentale, d'une incapacité ou d'une dépendance, d'avoir accès à des logements sécuritaires et à d'autres mesures d'aide s'ils ne bénéficient plus d'aucun appui après 21 ans;

que d'autres provinces, notamment la Colombie-Britannique et l'Ontario, fournissent aux jeunes des services jusqu'au milieu de la vingtaine et que, dans un rapport daté de 2012, l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario a estimé que, pour chaque dollar supplémentaire versé, l'Ontario récupérerait 1,36 \$ au cours de la vie d'un enfant en raison des recettes supplémentaires provenant de l'impôt sur le revenu, de la réduction des dépenses consacrées à l'aide sociale et de la diminution des activités criminelles et des taux d'incarcération,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à faire passer de 21 à 25 ans l'âge jusqu'auquel les jeunes peuvent recevoir du soutien.

---

### **AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ**

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le lundi 8 mai 2017, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2015 :
  - partie 2 : « Economic Development: Loans and Investments under The Development Corporation Act »;
  - partie 5 : « Animikii Ozoson Child and Family Services Agency »;

- partie 11 : « Report on the Rural Municipality of St. Clements »;
  - partie 12 : « Citizen Concerns – North Portage Development Corporation »;
  - partie 16 : « Office of the Fire Commissioner »;
- rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mai 2016 :
    - « Animikii Ozoson Child and Family Services Agency »;
    - « Northern Airports and Marine Operations »;
    - « Rural Municipality of St. Clements »;
    - « Citizen Concerns – North Portage Development Corporation »;
    - « Office of the Fire Commissioner »;
    - « Citizen Concerns – Town of Lac du Bonnet – Bulk Water Sales »;
    - « Rural Municipality of Lac du Bonnet »;
    - « Lake Manitoba Financial Assistance Program: Parts C & D »;
  - rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2017 :
    - « Citizen Concerns – North Portage Development Corporation »;
    - « Rural Municipality of Lac du Bonnet »;
    - « Provincial Nominee Program for Business »;
  - rapport du vérificateur général intitulé « WRHA’S Management of Risks Associated with End-user Devices » et daté de juillet 2015;
  - rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2017 :
    - « WRHA’s Management of Risks Associated with End-user Devices ».

\* \* \*

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le lundi 8 mai 2017, à 18 heures, et, au besoin, le mardi 9 mai 2017, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d’examiner tout projet de loi dont il est saisi.

\* \* \*

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le lundi 8 mai 2017, à 18 heures, et, au besoin, le mardi 9 mai 2017, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif, à Winnipeg, afin d’examiner tout projet de loi dont il est saisi.